Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230227-2023-013-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 FÉVRIER 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

ZAC des Merisiers à Germainville : convention de financement du raccordement de la ZAC au réseau de distribution publique d'électricité par la SICAE ELY

N°BC2023-013

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**20**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**19**
Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme DEPONDT	

L'an 2023, le 27 février à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 février 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY)

Étaient excusés :
Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,
Dans le cadre de ses opérations d'aménagement à vocation économique, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux réalise des travaux d'aménagement sur la ZAC des Merisiers à Germainville, pour

permettre la viabilisation de nouvelles emprises foncières cessibles. Plusieurs promesses de vente sont en cours.
Afin de répondre aux futurs besoins des entreprises en électricité sur la zone d'activité, il est nécessaire de procéder à des travaux de raccordement de la ZAC des Merisiers au réseau de distribution publique d'électricité.
Ces travaux seront confiés à la Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité des départements d'Eure et Loir et des Yvelines (SICAE ELY) en sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité sur cette commune, conformément à la convention de concession du réseau de distribution d'électricité conclue entre le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et Loir et des Yvelines (le SIE-ELY), autorité concédante du service public de développement et d'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité sur le territoire de la commune de Germainville et la SICAE ELY.
Il s'agit techniquement d'amener deux câbles de 8MVA chacun depuis le poste source de Dreux jusqu'à la ZAC des Merisiers située à Germainville.
Le coût de ces travaux de raccordement s'élève à 2 231 325,26 € HT dont 60 % sera pris en charge par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (1 338 795,16 € HT, soit 1 606 554,19 € TTC) et les 40 % restants seront pris en charge par la Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité des départements d'Eure et Loir et des Yveline (la SICAE ELY) conformément au code de l'énergie.
La date prévisionnelle de mise à disposition de la puissance disponible sera de 6 à 9 mois après la signature de la convention.

VU les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2022360-0002 du 26 décembre 2022,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,
VU le code de la commande publique,
VU le code de l'énergie et notamment ses articles L. 341-2 et suivants et L.342-1 et suivants,
VU le 4° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres d'un montant initial au moins égal à 1 000 000 € HT,
VU la convention de concession pour le service public de développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique conclue le 26 novembre 2019 entre le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (le SIE-ELY) et la SICAE ELY

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur Jérôme Depondt ne prend pas part au vote),

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec la SICAE ELY de raccordement de la ZAC des Merisiers au réseau public de distribution HTA pour un montant de 1 338 795,16 € HT,
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec la SICAE ELY.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 13 mars 2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13/03/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Jérôme DEPONDT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.